

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### ABONNEMENT.

NUMÉRIQUE... 30 fr.  
Poste... 55 fr.  
On s'abonne à SAUMUR, au bureau du Journal en envoyant un mandat par la poste.

SAUMUR, 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1886

### LA LETTRE DE M. MAURICE

Honorable M. Léon Maurice, député du Nord adressé au Progrès du Nord une lettre dont voici les principaux passages et laquelle nous appelons l'attention de nos conservateurs :

Monsieur le Rédacteur en chef du Progrès du Nord,  
Le Progrès du Nord dans ses deux numéros des 27 et 28 août, me désigne comme ayant adhéré au programme du nouveau groupe que mes honorables collègues MM. Raoul Duval et Lepoutre paraissent s'efforcer de constituer dans la Chambre.

Je n'ai pas donné mon adhésion au programme que les journaux discutent depuis plusieurs jours et elle ne m'a même été demandée. J'ajouterai que je n'ai pas le désir de faire partie du nouveau groupe s'il se constitue jamais. Je n'aime pas les groupes. Il n'y en a que dans la Chambre, et la discipline qu'ils imposent à leurs membres a été souvent la cause de viles regrettables.

Résolu à suivre au Parlement la ligne que me paraît la plus conforme aux intérêts du pays et aux intentions de nos électeurs, j'aime mieux n'avoir à recevoir le mot d'ordre d'aucune coterie et ne demander qu'à ma conscience.

Je ne pense pas, d'ailleurs, que la tentative de mes honorables collègues ait des chances sérieuses de succès... C'est pas pour cela, à mon avis, que les journaux du Nord m'ont envoyé à la Chambre. Ruinés par la façon dont les affaires du pays ont été gérées depuis huit ans, ils ont voulu avoir dans leurs députés des hommes énergiques et indépendants, des hommes dont les intérêts compromis. J'ai travaillé de toutes mes forces dans ce sens depuis le 4 septembre; je veux continuer à le faire et, à cet effet, une alliance trop étroite avec M.

Raoul Duval, le seul adversaire que les intérêts économiques du Nord rencontrent dans la droite, me semblerait pleine de dangers. Aller à lui en abandonnant, comme le font supposer vos deux articles, mes amis MM. Pichon, des Rotours, Legrand (de Lecelles), etc., ce serait, j'en ai la conviction, faire fausse route et faillir au mandat qui m'a été confié.

» LÉON MAURICE,  
Député du Nord.

» 28 août 1886. »

D'autre part, nous lisons dans le Journal du Loiret, une note ainsi conçue :

« On nous écrit de Lille que les députés du Nord ont tous, sans exception, désapprouvé la lettre de M. Lepoutre. M. Lepoutre lui-même n'approuverait pas la lettre de M. Raoul Duval. »

Une seule réflexion : Si le projet de constitution d'une droite républicaine a eu un si médiocre succès dans le département du Nord, à quel épouvantable fiasco n'est-il pas destiné au sein de la Chambre !

### Chronique générale.

#### FÉRAL MONARCHISTE

A propos de M. Féral qui vient d'être élu sénateur de la Haute-Garonne, grâce à l'appui de toutes les forces administratives, on lit dans le Journal du Loiret :

« Parmi les trois concurrents républicains qui se sont disputés le suffrage du préfet, celui qui affecte d'être le plus radical est un renégat du parti monarchiste, M. Féral, très jaloux naguère de se faire recevoir chez l'un des princes d'Orléans. »

Depuis, M. Féral s'est fait admettre dans les rangs républicains. Chacun se fait recevoir où il peut.

#### L'EXPULSION DU PASTEUR DROUGHT

L'expulsion du pasteur Drought peut de-

venir l'occasion d'un incident diplomatique.

Cette affaire a été soumise à la Chambre des Communes. Voici, d'après un télégramme d'hier soir, le résumé de la discussion à la Chambre anglaise :

M. J. Talbot demande au sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, si les déclarations du R. W. J. Drought sont exactes. M. Drought a-t-il réellement été expulsé de France pour avoir signé une adresse aux membres de la famille d'Orléans ?

Le gouvernement de la reine se propose-t-il de faire des remontrances à ce sujet au gouvernement français ?

M. E. Robertson demande de son côté si, dans l'adresse dont il s'agit, le duc d'Aumale n'est pas désigné avec le titre d'Altesse Royale et la famille d'Orléans sous la dénomination de famille royale, et si le gouvernement britannique approuve un de ses nationaux prenant parti, aux termes du manifeste en question, contre un gouvernement ami.

Sir J. Fergusson répond : La plainte de M. Drought n'a été reçue au ministère que samedi dernier. Elle est à l'examen et il me faut un délai de quelques jours avant de pouvoir répondre à mon honorable ami.

En ce qui concerne la seconde question, je crois qu'il est sage de ne pas entrer dans des détails sur ce sujet tant que l'affaire n'est pas élucidée.

#### TREMBLEMENTS DE TERRE EN ITALIE

Les journaux italiens racontent que du 20 au 24 on a senti à Malte onze secousses de tremblement de terre, dont deux ont été violentes. Quoiqu'il n'y ait eu aucun accident sérieux, la panique a été générale ; de nombreuses familles ont passé la nuit à la belle étoile.

On mande de Rome, le 24 août :

« Hier soir, à 11 heures, on a senti une légère secousse de tremblement de terre à Naples, deux assez fortes à Brindisi qui se sont prolongées pendant deux minutes

environ, deux longues secousses à Foggia, deux à Caserte et deux à Tarente. Dans cette ville, les secousses ont été très fortes et les habitants ont passé la nuit dans la campagne.

» Toutes les maisons de Pyrgos viennent d'être détruites par un tremblement de terre. La ville de Philiatra est également en ruines. Le nombre des victimes est évalué à 300.

» Des secousses ont été ressenties aussi à Zante où toutes les maisons ont été endommagées, mais où il n'y a eu aucune victime. Des tremblements de terre ont eu lieu sur divers autres points de la Grèce. »

### EN BULGARIE

Le prince Alexandre a lancé la proclamation suivante :

« Nous, prince de Bulgarie, déclarons à notre peuple bien-aimé, aujourd'hui que nous sommes rentrés sur le territoire bulgare, que nous approuvons et confirmons tous les actes de la régence composée de MM. Stambouloff, Slaveikoff et Stransky.

» Nous confirmons le ministère constitué par la régence, ainsi que la nomination de M. Montkouroff en qualité de commandant en chef des troupes bulgares.

» Nous exprimons de vifs remerciements à la nation et à l'armée qui, dans un moment critique pour le pays, se sont levées unanimement, et surent rester fidèles au trône et à la renommée de la Bulgarie.

» Nous invoquons la bénédiction divine sur la patrie pour son succès, sa grandeur et son bien-être, pour lesquels nous travaillerons comme par le passé. »

Saint-Petersbourg, 31 août.

Les journaux se montrent on ne peut plus inquiets au sujet de la Bulgarie, parce qu'il existe maintenant deux gouvernements et deux armées dans ce pays et que la guerre civile y est imminente.

Le journal Novosti se demande si l'on peut endurer plus longtemps cette situation,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE VIEUX MUSICIEN

Par MARIE LACHÈSE

« Bien compris, continua le religieux, essayez notre harmonium ? »

Stanislas, comme pour répondre au secret de supplication palpante, se pencha vers le religieux et dit : « Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

« Réponds-moi, j'étouffe devant mon piano muet, toujours muet. Que je puisse dire le chant du cygne ! »

épuisé, mourant, qu'il avait devant les yeux, ce n'était pas le corps qui avait fléchi le premier.

Il continua doucement ses questions. Si un doigt délicat, il entr'ouvrit le pauvre cœur trop plein ; et le flot d'amertume se mit à s'épancher.

Tout passa dans ce récit entrecoupé de gémissements. Les séductions menteuses, l'abandon de la chambrette, le manquement des soins promis, les hontes, les indignations qui saisissaient le chrétien et l'honnête homme, les oppressions, les désespoirs qui brisaient l'artiste quand il lui fallait refouler en lui l'idée qui palpitait toujours, tout, jusqu'à ce marché qui, en le ruinant, l'avait rivi à cette maison, à ce nid de vipères, comme il l'appelait, tout fut jeté pêle-mêle, tout jaillit comme un torrent qui a brisé sa digue.

Cependant, les confidences ne remontèrent pas plus loin que la trahison. C'était elle qui, dans ce moment, absorbait la pensée de Stanislas Jacob. Le religieux écoutait, rêveur.

Quand le musicien s'interrompit enfin, il dit pour toute réponse :

— Ayez confiance en Dieu. Il n'abandonne jamais les siens.

— La chapelle doit être vide maintenant. Venez, monsieur.

Cinq minutes après, Stanislas était assis devant l'harmonium. La joie l'excitait, aidait ses pauvres membres à ne pas le trahir. Des rayons de lumière

glissaient devant ses yeux, les parfums sacrés se répandaient encore, l'autel était fleuri des premières jacinthes et une âme sympathique, céleste, écoutait. Le vieux maître eut un moment, non seulement de bonheur, mais d'estase.

Ah ! combien, désormais, son pèlerinage quotidien lui devint cher !

— Je l'accomplirai tant qu'il me restera un souffle de vie, se disait-il.

Vains projets ! quelques jours à peine s'étaient écoulés, quand le père Marie-François le fit avertir de retourner au parloir.

Jacob chancela en entendant le moine lui dire qu'il était attendu chez des religieux hospitaliers, où il trouverait tout ce qui pouvait répondre, non seulement à ses besoins, mais à ses goûts.

Le pauvre musicien pleura dans les bras de son consolateur. Pour exprimer sa reconnaissance, il ne trouva qu'un mot, celui que le religieux avait chanté un jour. Il murmura :

— Le ciel en est le prix...

Dès le lendemain, le prisonnier voyait briser sa chaîne. Le piano, le mobilier, tout voyageait encore, et la malle de cuir emportait les reliques que des mains tremblantes de joie lui avaient confiées de nouveau.

L'adresse de la maison religieuse fut laissée chez le docteur. Mais, craignant que Stanislas ne fût connaître ses supercheries, celui-ci résolut de sup-

primer, autant que possible, les traces du fugitif. L'adresse fut détruite et les renseignements donnés comme l'on a vu.

Les conditions nouvelles dans lesquelles l'artiste se trouva lui causèrent des bonheurs ineffables. Un jardin grand et planté comme un parc, une chambre isolée, un entourage sympathique, tous les soins pour le corps, tous les secours pour l'âme... et, pourtant, le vieux maître ne se rattacha pas à cette vie qu'on lui faisait douce.

Le médecin de la maison formula ainsi son jugement :

Cet homme est tombé sous le poids d'un chagrin lent. Il doit y avoir un secret dans sa vie. Pénétrer ce secret serait sans doute difficile et, maintenant, deviendrait superflu. L'épuisement est grand. Aucun organe n'est frappé. La lampe est encore bonne, mais elle ne contient plus qu'une goutte d'huile. Une seule chose pourrait sauver cet être lassé de vivre. Ce serait un dévouement. S'il était nécessaire à un être chéri, il se cramponnerait à l'existence, il dominerait sa langueur. Mais nulle chère voix ne crie vers lui. Son âme rêveuse achève de le consumer. Il végétera encore pendant les beaux jours et s'éteindra à la chute des feuilles.

Comme on le pense, cet arrêt ne fut pas intimé à Stanislas. Mais, dans son cœur, le vieux musicien se croyait encore plus proche du tombeau. Un

qui constitue un danger pour la paix de la presque toute de l'Europe, et qui est une cause de stagnation au point de vue économique.

Ce journal ajoute qu'une prompt pacification de la Bulgarie est nécessaire, non seulement dans l'intérêt de la Russie, mais aussi dans l'intérêt des autres puissances.

Le *Novoié Vrémia* dit qu'il faut empêcher le prince Alexandre de retourner à Sofia, et que tout ce que le gouvernement russe fera dans ce but sera accueilli par le peuple russe avec une reconnaissance enthousiaste et une joie infinie.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 août.

Un assez vif mouvement de reprise se produit sur nos rentes : 3 0/0 82.92, 4 1/2 0/0 109.52.

L'action du Crédit Foncier se traite à 1.370. On doit s'attendre dans un avenir prochain à des cours plus élevés. Les obligations foncières et communales à lots donnent lieu à des négociations suivies.

Il y a des demandes sur la Société Générale à 456. Une reprise sur ce titre est inévitable à courte échéance.

Ainsi que nous le pensions, le gouvernement n'a pas voulu ratifier le contrat préparé entre le ministre des postes et la Société des Téléphones. L'affaire sera soumise aux Chambres. C'est un échec certain.

Le Panama est très ferme à 395. La hausse est en perspective.

Demandes en polices spéciales AB de l'Assurance Financière.

Les petits portefeuilles profitent des cours actuels du Crédit Lyonnais et ils vendent.

Les actions de nos chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont très demandées.

### Nouvelles militaires.

#### ESSAIS DE MOBILISATION

Le conseil d'État vient d'être appelé à donner son avis sur un projet de loi dont le Parlement sera saisi dès sa rentrée et qui porte ouverture d'un crédit de sept millions à affecter, en 1887, à des essais de mobilisation. Il s'agirait de mobiliser, dans les premiers mois de l'année prochaine, un corps d'armée de la région du Centre.

#### MORT DE RÉSERVISTES

Les manœuvres qui viennent de commencer ont été marquées par de pénibles incidents. La chaleur extrême qui règne depuis quelques jours a causé de nombreuses maladies et la mort de quatre réservistes.

A ce sujet, on lit dans l'*Emancipateur* de Cambrai :

« Dans la journée de dimanche, le détachement du Quesnoy, fort de 360 hommes, rentrant à Cambrai, a laissé en route 50 à 60 hommes frappés d'insolation.

» De ce nombre sept ont été amenés à l'hôpital militaire dans les voitures d'ambulance.

» L'un, de la classe 1884, est mort à 7 heures du soir ; un autre, de la classe 1883, est tombé raide mort vers cinq heures

jeune frère, du nom de Pierre-Marie, lui avait été attaché. Jacob lui avait fait une recommandation sévère :

— Souvenez-vous bien, lui avait-il dit, qu'avant de quitter la terre, j'ai à écrire une lettre grave, suprême, comme un second testament. Je ne veux ni tromper en lui cachant que je meure, ni affliger trop vite la chère âme qui recevra cette lettre. Vous m'avertirez donc quand mon heure sera proche, avant que j'ai tout à fait défailli.

Le jeune frère promit, et les jours passèrent. L'œuvre funèbre continuait lentement. Malgré tous les efforts de ses hôtes, Stanislas réagissait d'autant moins contre elle qu'il s'endormait plus doucement. Sa translation n'avait créé des différences qu'autour de lui. Ces différences si grandes, si profondes, il les définissait d'une parole. Au lieu de nommer sa demeure : « un soubirail de l'enfer », il l'appelait maintenant : « le vestibole du paradis. » (A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>e</sup>, ÉDITEURS**  
 LIVRAISON IMMÉDIATE  
 de tous les Ouvrages de la Librairie française ;  
 de toutes les Partitions et Publications musicales ;  
 DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
 Gravures, Cartes-Postales, Gravures en Couleurs, etc.  
 AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
 Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE  
 FRANCS D'ACQUISITION. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

après-midi, avenue de la Gare du Nord. D'autres malades ont été amenés ce matin ; un convoi est arrivé cet après-midi de Ribécourt où les troupes ont été obligées de s'arrêter parce que, nous dit un témoin oculaire, les hommes tombaient comme des mouches. La marche vers Gouzeaucourt et Metz-en-Couture a dû être reprise à 4 heures après midi. On parle encore de deux morts amenés à l'hôpital militaire. Et les manœuvres ne sont pas encore commencées !!!

Le même jour, par 40 degrés de chaleur, deux réservistes du 75<sup>e</sup> d'infanterie sont décédés à Tollignon (Drôme) pendant une étape.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Le général Boulanger vient de prendre une décision qui porte un préjudice considérable aux étudiants en médecine.

» Jusqu'à présent, les étudiants contractaient leur engagement conditionnel avant de commencer leurs études médicales. Ils avaient droit à quatre sursis d'appel, et dès qu'ils étaient pourvus de huit inscriptions de doctorat, ils étaient versés de droit dans une section d'infirmiers militaires. Cette disposition leur permettait de ne pas rester étrangers pendant leur volontariat à tout ce qui a rapport à leurs études.

» Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir il en serait autrement et que les sections d'infirmiers militaires ne recevraient plus d'engagés conditionnels. Les étudiants qui « sur la foi des traités » ont attendu quatre ans pour faire leur volontariat dans les infirmiers vont donc se trouver privés des avantages que l'on accordait à leurs camarades, et ils devront interrompre leurs études pendant une année entière.

» Cette décision ministérielle va atteindre presque tous les étudiants en médecine et soulever bien des récriminations justifiées. »

« Nous apprenons de bonne source, dit la *France militaire*, que la question du casque pour l'infanterie va être mise à l'étude. Enfin !!! »

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

#### École de Cavalerie de Saumur.

#### CLASSEMENT DE SORTIE

Du 31 août 1886

(Suite et fin)

#### AIDES-VÉTÉRINAIRES STAGIAIRES.

MM.

- 1 Paris, au 2<sup>e</sup> spahis.
- 2 Pierre, au 12<sup>e</sup> chasseurs.
- 3 Hue, au 14<sup>e</sup> dragons.
- 4 Stahl, au 12<sup>e</sup> d'artillerie.
- 5 Monod, au 13<sup>e</sup> dragons.
- 6 Plaut, au 38<sup>e</sup> d'artillerie.
- 7 Sarrasio, au 18<sup>e</sup> d'artillerie.
- 8 Barroux, au 34<sup>e</sup> d'artillerie.
- 9 Debaune, au 40<sup>e</sup> d'artillerie.
- 10 Thiriet, au 45<sup>e</sup> chasseurs.

#### ÉLÈVES-OFFICIERS.

Liste des Sous-Officiers (Élèves-Officiers) qui ont quitté l'École de cavalerie le 31 août 1886 et ont été nommés sous-lieutenants au choix.

MM.

- 1 Durand, au 3<sup>e</sup> hussards.
- 2 de Chezelles, au 5<sup>e</sup> dragons.
- 3 Le Clerc, au 3<sup>e</sup> cuirassiers.
- 4 Poniatowski, au 11<sup>e</sup> chasseurs.
- 5 Aubertin, au 14<sup>e</sup> chasseurs.
- 6 Parquet, au 9<sup>e</sup> dragons.
- 7 de Mimorin, au 7<sup>e</sup> hussards.
- 8 de Négroni, au 2<sup>e</sup> cuirassiers.
- 9 Rhem, au 14<sup>e</sup> dragons.
- 10 Boulard-Lacombe, au 17<sup>e</sup> chasseurs.
- 11 Benard, au 18<sup>e</sup> chasseurs.
- 12 Rethoré, au 1<sup>er</sup> chasseurs.
- 13 de Moidré, au 16<sup>e</sup> dragons.
- 14 Bondon, au 26<sup>e</sup> dragons.
- 15 Delmas, au 4<sup>e</sup> cuirassiers.
- 16 de la Roberdière, au 3<sup>e</sup> dragons.
- 17 Risch, au 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 18 Belleville, au 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique.
- 19 de Béranger, au 12<sup>e</sup> hussards.
- 20 Caussade, au 2<sup>e</sup> dragons.
- 21 Bordier, au 15<sup>e</sup> dragons.
- 22 Gachot, au 16<sup>e</sup> chasseurs.

- 23 Vacheron, au 18<sup>e</sup> dragons.
- 24 de Gontaut, au 12<sup>e</sup> cuirassiers.
- 25 Cuignet, au 11<sup>e</sup> dragons.
- 26 Innocenti, au 1<sup>er</sup> hussards.
- 27 Etienne, au 10<sup>e</sup> hussards.
- 28 Perrin, au 5<sup>e</sup> hussards.
- 29 Bernhem, au 6<sup>e</sup> chasseurs.
- 30 Rocheron, au 8<sup>e</sup> hussards.
- 31 Aubertel, au 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 32 Hanier, au 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

Les Sous-Officiers dont les noms suivent seront, au fur et à mesure des vacances, nommés sous-lieutenants et incorporés dans les régiments qui leur seront désignés.

- |                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| 33 Audoy.             | 79 Rosey.          |
| 34 Torrollion.        | 80 Lombard de Ser- |
| 35 Berger.            | van.               |
| 36 Versein.           | 84 Salomon.        |
| 37 Ruffier.           | 82 Boidron.        |
| 38 Roccas.            | 83 Hue.            |
| 39 d'Ayguessives.     | 84 Sicot.          |
| 40 Dubois.            | 85 Plautier.       |
| 41 Desvernine.        | 86 Blaize.         |
| 42 de Menneville.     | 87 Guillemot.      |
| 43 Maire.             | 88 Colombain de    |
| 44 de Parceval.       | Niolo.             |
| 45 Dugué de la Fau-   | 89 Maurice.        |
| connerie.             | 90 de Rénéville.   |
| 46 Robert.            | 91 André.          |
| 47 Vallet de Ville-   | 92 Gras.           |
| neuve-Guibert.        | 93 Chappé d'Aute-  |
| 48 de Loynes d'Aute-  | roche.             |
| roche.                | 94 Bouneviale.     |
| 49 Dinand.            | 95 d'Auzac de la   |
| 50 Bertaud.           | Martinie.          |
| 51 Pasquier.          | 96 Beaury.         |
| 52 Fouquet.           | 97 Hardiviller.    |
| 53 Laverrière.        | 98 Caron.          |
| 54 Bolcher.           | 99 d'Arcizas.      |
| 55 de Ternay.         | 100 de Lagarde.    |
| 56 de Currel.         | 101 de Corberon.   |
| 57 Lafaye.            | 102 de Couville.   |
| 58 de Cantillon.      | 103 Dérivaux.      |
| 59 Deschamp.          | 104 Pichaud.       |
| 60 Mougnot.           | 105 Puydarrieu.    |
| 61 Toussaint.         | 106 de Laval.      |
| 62 Demorey.           | 107 de Puységur.   |
| 63 Charoy.            | 108 Philbert.      |
| 64 Blasselle.         | 109 Couniot.       |
| 65 Marchal.           | 110 de Bucy.       |
| 66 de la Bourdonnaye. | 111 Jullien.       |
| 67 Potin.             | 112 de Lussy.      |
| 68 Ambrée.            | 113 Velay.         |
| 69 Nicolas.           | 114 Vidal.         |
| 70 Ricaud.            | 115 Chanet.        |
| 71 de Trenqualyc.     | 116 Trape.         |
| 72 Milcent.           | 117 Migeot.        |
| 73 Fix.               | 118 d'Arjuzon.     |
| 74 de Pierre.         | 119 Laclef.        |
| 75 de Perronny.       | 120 Moussouri.     |
| 76 Exshaw.            | 121 Dujarrier.     |
| 77 Demachy.           | 122 Munier.        |
| 78 Gayard.            | 123 de Palma.      |

La Commission d'examen pour les sous-officiers de cavalerie à envoyer à Saumur opère en ce moment à Compiègne.

Elle se rendra demain ou après-demain à Lunéville.

#### L'incendie du quartier des Ponts

(Nouveaux détails)

L'émoi que nous avons signalé hier dans le quartier des Ponts avait gagné la ville entière. En voyant l'énorme colonne de fumée noire qui s'élevait assez haut et apparaissait de fort loin, on ne se rendait pas compte qu'elle provenait d'un magasin de goudron en feu et on était terrifié.

Du quai de Limoges, le spectacle était saisissant ; à travers les tourbillons de fumée noire, malgré l'éclat du soleil, on distinguait parfaitement les flammes qui dévoraient la charpente de la corderie et le logement particulier de M. Touchais, on entendait le crépitement du feu et l'effondrement des charpentes.

En raison de la nature inflammable des matières que le feu avait atteint, il a paru inutile dès le début de songer à s'en rendre maître ; tous les efforts des pompiers arrivés les premiers sur le théâtre de l'incendie ont été de protéger un corps de bâtiment appartenant à la maison incendiée et rempli de chanvre. Cette bonne tactique a été couronnée de succès : le côté ouest de l'usine a été sauvé. Ainsi le quartier, qui ne comprend que de vieilles masures, bâties pour la plupart en colombage, a été préservé d'un véritable désastre.

Des ouvriers ont eu le temps de sauver les deux chevaux avant que l'écurie n'ait été envahie par le feu.

M. Peton, adjoint, faisant fonction de maire, M. Poitevin, deuxième adjoint, M. milieu des travailleurs.

Quelle a été la cause du sinistre ? On ne connaît pas encore parfaitement. Les ouvriers avaient goudronné des cordages dans la matinée et avaient quitté l'atelier depuis une demi-heure à peine lorsque les premiers cris d'alarme ont été poussés. Le contre-maître affirme avoir complètement éteint le feu sous sa chaudière de goudron avant de partir. On dit aussi que de la chimie n'a pu tomber, dans cette même chaudière de goudron liquéfié et déjà échauffé, quelques morceaux de suie agglomérée et en feu, que c'est là la véritable cause du sinistre.

Toute la comptabilité, toute la correspondance ont été perdues ; on craint que les billets de banque ne soient anéantis. Des blocs d'argent fonds, provenant soit de mannaie, soit d'argenterie.

M. et M<sup>me</sup> Touchais, partis le matin à 8 heures pour les bains de mer, n'avaient donné aucune indication sur ce qu'ils laissent en caisse. Leur belle-sœur, venue de Paris pour les remplacer, a perdu dans ce sinistre sa malle de voyage et tous les effets, lingerie, valeurs qu'elle contenait. Il ne reste à cette dame que ce qu'elle avait sur elle au moment du feu.

Les actes de courage n'ont pas manqué cependant. On cite plusieurs pompiers qui ont été forcés de reculer. En l'absence du capitaine, M. Hubert, et du lieutenant, M. le sous-lieutenant, M. Vennevier, qui a pris la direction du service avec le sergent Descamp ; leur attaque du feu leur fait plus grand honneur.

La pompe de l'École fonctionnait dans le jardin de M. de Mareuil, et attaquait le feu du côté sud.

Les pertes sont considérables ; sans pouvoir les fixer d'une façon positive en l'absence de M. Touchais, on pense qu'elles s'élèveront au moins à 50,000 fr. Elles seront couvertes par deux assurances aux compagnies la *Paternelle* et l'*Ouest*.

#### Manœuvres de 1886.

Le départ des 77<sup>e</sup> et 135<sup>e</sup> formant la brigade d'infanterie pour les grandes manœuvres est fixé au jeudi 2 septembre.

Ces grandes manœuvres seront d'une durée de dix-sept jours, aller et retour compris.

La 36<sup>e</sup> brigade d'infanterie va se constituer avec la 35<sup>e</sup> brigade à Lencloutré pour former la 14<sup>e</sup> division d'infanterie qui opérera contre la 17<sup>e</sup> division qui sera centrée à Lussac-les-Châteaux.

Le 2 septembre, le 77<sup>e</sup> quittera Compiègne pour se rendre à Vihiers (étape de 23 kilomètres), et le 135<sup>e</sup> quittera Angers pour se rendre sur Brissac (étape de 17 kilomètres).

L'étape sera faite en marche militaire sans aucune manœuvre.

Le 3 septembre, il y aura manœuvres de bataillons, le 77<sup>e</sup> allant sur Neuil et le 135<sup>e</sup> sur Doué-la-Fontaine (étape de 23 kilomètres).

Le 4 septembre, la 36<sup>e</sup> brigade se rendra au centre à Montreuil-Bellay (étape de 24 kilomètres).

Le 5 septembre, toutes les troupes auront leur repos.

Le 6 septembre, étape avec manœuvres de régiment contre régiment. Le 77<sup>e</sup> et 135<sup>e</sup> se rendent à Loudun (étape de 24 kilomètres).

Le 7 septembre, mêmes manœuvres de régiment.

Le 8 septembre, concentration de la 14<sup>e</sup> division à Lencloutré, la 36<sup>e</sup> brigade restant dans ses cantonnements de Savigny et Doussais.

Le 9 septembre, manœuvres de division sur Beaumont et sur Saint-Léger.

Le 10 et le 11 septembre, grandes manœuvres de division.

Dans la soirée du 11 septembre, toutes les troupes se trouvent cantonnées dans le département de Poitiers.

Le 12 septembre, repos.

Le 13 septembre, revue dans la matinée de toutes les troupes qui ont pris part aux manœuvres du 9<sup>e</sup> corps ; aussitôt la revue terminée, la première marche de division est exécutée. Le 77<sup>e</sup> se rend à Cissé (étape de 11 kilomètres), et le 135<sup>e</sup> à Neuville (étape de 14 kilomètres).

Les étapes qui vont suivre sont fixées à :

manœuvres militaires, les manœuvres étant terminées.

Le 14 septembre, le 77° à Thenezay (20 kilomètres), le 135° à Montcontour (32 kilomètres).

Le 15 septembre, le 77° à Saint-Varent (20 kilomètres), le 135° à Thouars (20 kilomètres).

Le 16 septembre, le 77° à Argenton (20 kilomètres), le 135° à Doué (30 kilomètres).

Le 17 septembre, le 77° à Maulévrier (24 kilomètres), le 135° à Brissac (23 kilomètres).

Le 18 septembre, les 77° et 135° rentrent dans leurs garnisons respectives.

CH. BERTHIER.  
(Patriote.)

La République peut constater à son actif une certaine reprise dans les affaires. Le tribunal de commerce de la Seine n'a enregistré, pendant le mois d'août, que 174 faillites.

**COMMUNE DE GIZEUX**  
**Grande Assemblée - Fête**  
Le dimanche 5 septembre 1886

De 2 heures à 4 heures. — Jeux divers. Distribution du ballon le Bayard.

De 4 heures et demie. — Défilé de la grande parade comique. Bataillon scolaire en grande tenue.

De 8 heures et demie. — Embrassement général de Gizeux. Grande retraite aux flambeaux; splendide feu d'artifice tiré par M. Bernard, de Tours.

Moyen de communication. — Chemin de département. — Dans la soirée, trains spéciaux pour le départ, partant de la gare de Gizeux-Continvoir à 10 heures 1/2 et se dirigeant sur Château-la-Vallière et Port-Boulet.

Le Maire, VEILLET.

A l'occasion de la fête et assemblée de Gizeux qui aura lieu le 5 septembre prochain, la Compagnie des Chemins de fer départementaux va établir, pour le retour de cette localité, deux trains spéciaux à 10 heures 40 du soir, l'un en destination de Port-Boulet et l'autre de Château-la-Vallière.

L'inauguration du chemin de fer de Louviers à Châtelleraut, qui devait avoir lieu le 19 septembre, est reculée au 19 septembre.

Température. — La hausse du baromètre est générale, et une aire supérieure à 750 mm s'étend sur presque tout le continent où le temps est beau et la température élevée, le vent variable et faible.

En France, les maxima d'hier ont atteint 32 degrés au Mans, à Lyon, à Nice, à Paris et à Nancy. Le temps reste beau et très chaud; on signale des manifestations orageuses dans les montagnes du centre et à l'est; elles vont persister.

À Saumur, depuis trois ou quatre jours, le thermomètre atteint 30 à 32, degrés à l'ombre.

M. HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Daguesclin, 27.

**VENTE**  
SUR  
**MISE-IMMOBILIÈRE**

Il sera procédé, le **lundi quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-six, heure de midi**, en audience des criées du tribunal de première instance de Bressuire, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des communes de Tourtenay, Saint-Martin-de-Macon, Saint-Cyr-la-Lande, Nueil-sur-Dive, ayant appartenu aux époux Quillet, et actuellement saisis par le sieur Jean Chaille, failli, et sur le sieur Moissard, boulangers à Tourtenay.

**DESIGNATION, LOTISSEMENT ET MISES A PRIX.**  
Premier Lot  
Commune de **TOURTENAY**  
1. Douze ares quatre

**ANGERS.**

Le *Patriote* répète l'information de la *Petite France* annonçant la mort d'un réserviste à Angers, et ajoute :

« Bien que la température soit fort élevée, nous pensons qu'il y a là un fait extrêmement grave sur lequel on ne saurait porter trop d'attention; on nous a affirmé, et nous voudrions savoir que le fait est faux, que le réserviste tombé mort pendant la manœuvre s'était plaint vivement d'être souffrant, de même que sept autres camarades. Cette affirmation est-elle exacte? Nous espérons que non.

» D'un autre côté, beaucoup de réservistes se plaignent de ce que, malgré les circulaires ministérielles, on les oblige à passer une revue le dimanche. »

Nous connaissons, dit l'*Union de l'Ouest*, les faits d'insolation et de fatigue, dont la marche militaire de lundi a été la cause ou l'occasion. On nous rapporte que le réserviste qui aurait succombé est de Trélazé et père de deux enfants. Mais nous devons ajouter que la mort de cet homme n'est nullement confirmée.

Deux marches militaires ont été faites lundi : l'une, le matin, par le premier et le quatrième bataillon, n'a donné lieu à aucun accident; l'autre, dans l'après-midi, par le troisième bataillon, qui a eu pour résultat 80 hommes laissés sur le chemin plus ou moins détaillés ou frappés d'insolation. L'heure et la température n'étaient pas favorables à une marche militaire, c'est certain, surtout si l'on réfléchit qu'au lendemain du dimanche, beaucoup d'hommes, malheureusement, qui abusent des boissons alcooliques, n'étaient pas en parfait état de résistance aux causes climatologiques de débilitation.

Quoi qu'il en soit, les chefs, avertis par ces tristes accidents, ont fait fléchir pour hier les ordres précédents. Les exercices de tir et les marches projetés ont été remplacés par des exercices dans la chambre ou, à la Baumette, après la chaleur du jour.

La musique du 135° de ligne. — Hier soir, la musique du 135° de ligne s'est fait entendre au jardin du Mail. L'*Union de l'Ouest* dit à ce sujet :

« Ce concert est le dernier qui sera donné par la musique du 135° avant le départ pour les manœuvres, et peut-être après. Jeudi matin, le régiment nous quitte avec sa musique, et, au retour, le renvoi de la classe libérable enlèvera à celle-ci de nombreux exécutants.

» Nous ne la laisserons pas partir sans adresser tous nos compliments à M. Elfrigue, son chef, pour les excellents résultats qu'il a obtenus cette année. La musique du 135°, en effet, sous son habile direction, est arrivée, même dans les morceaux difficiles, à une grande perfection d'exécution. »

RENNES. — On lit dans le *Journal de Rennes* :

« Dimanche soir, vers neuf heures, un

groupe d'une trentaine d'hommes, montait la rue aux Foulons, faisant escorte à une femme complètement ivre, que soutenaient à grand-peine deux aimables citoyens. Ce défilé marchait allègrement en chantant la *Marseillaise*.

» C'est une singulière façon de manifester son respect pour l'air dit national. »

**Faits divers.**

La ville de Domfront a inauguré l'installation de son éclairage électrique le dimanche 29 août, au soir. C'est, croyons-nous, la seconde ville de France qui s'éclaire exclusivement à l'électricité.

Accident de chasse. — M. François Aldebert, âgé de vingt ans, élève de l'École polytechnique, en vacances à Alais, vient d'être victime d'un bien triste accident dès l'ouverture.

Étant allé passer quelques jours avec un de ses amis, chez M. Roussel, propriétaire aux Tavernes, une partie de chasse fut organisée. Les chasseurs se trouvaient près du Mas-des-Gardies, lorsque M. Roussel, voyant remuer quelque chose dans un buisson, fit feu, et le jeune Aldebert, qui se trouvait derrière, reçut la décharge de plomb dans la poitrine et sur la figure.

M. Roussel, auteur involontaire de ce funeste accident, se précipita affolé au secours du blessé, qui fut transporté en voiture aux Tavernes dans un état qui ne laisse pas de donner quelque inquiétude. Un plomb aurait, paraît-il, perforé un poumon.

Le bruit court que ce malheureux jeune homme a succombé à la suite de ses blessures.

**BON MOT D'UN GENDARME**

Deux gendarmes accompagnent, sur la ligne de Cholet à Angers, un prisonnier qu'ils amenaient dans cette dernière ville.

En arrivant à la Pointe, le malfaiteur demanda aux militaires :

- Où sommes nous ?
- Nous sommes à la Pointe, lui fut-il répondu.
- Et à la prochaine station ?
- Vous serez au clou.

**Dans le Triboulet :**

« — Dites-moi, mon ami, qu'est-ce que le règne végétal ?

» — Ça doit être le règne actuel, monsieur l'inspecteur; chez nous j'entends toujours papa dire que l'on n'a jamais tant végété qu'aujourd'hui. »

**22 ANS !!** Nîmes (Gard), le 19 mars 1886.

« Depuis 22 ans, je suis atteint d'une scrofule au cou, contre laquelle j'avais essayé toutes sortes de remèdes sans résultat, lorsque je me décidai à prendre vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Elles m'ont immensément soulagé et j'espère qu'elles me guériront complètement. Je remercie infiniment M. Hertzog, pharma-

cieu, 28, rue de Grammont, à Paris, de son bon remède et je l'autorise à publier ma lettre. LOMBARDI, menuisier, 26, rue Sainte-Marie. » Légalisation de la signature par M. le Maire de Nîmes.

**Connaissances utiles**

Pour enlever les taches de vin, de fruits, etc., sur le linge, rien ne peut être comparé à l'eau de Javel, dont l'action est instantanée. Mais cette eau de Javel, comme on la fabriquait il y a quelques années, avait d'assez graves défauts : 1° Sa faible richesse en principes décolorants rendait son transport trop onéreux. 2° La grande quantité d'eau qu'elle contenait gelait en hiver et faisait éclater les bouteilles. 3° Elle renfermait un grand excès de principes corrosifs qui altéraient promptement le linge. De là la répugnance des bonnes ménagères pour un produit que rien, cependant, ne peut remplacer.

Pour obvier à ces inconvénients, M. Cotelte, chimiste à Pontbierry (S.-et-M.), inventa un produit très concentré et débarrassé de tous principes corrosifs, auquel il donna le nom d'*Extrait d'eau de Javel*.

Ce produit étant 20 fois plus fort que l'eau de Javel ordinaire, peut être transporté à peu de frais à toutes distances, et il suffit d'y ajouter 20 fois son volume d'eau au moment de s'en servir. En outre, il ne gèle pas par les plus grands froids. Enfin, avantage inestimable, l'*Extrait d'eau de Javel* est dépourvu de tous principes corrosifs, de telle sorte que l'eau de Javel faite avec l'*Extrait* blanchit merveilleusement le linge, mais ne le brûle pas comme le faisait l'ancienne eau de Javel. — Aussi la consommation de l'eau de Javel a-t-elle triplé en France depuis l'invention de l'*Extrait*.

Ce succès devait naturellement faire surgir de nombreuses imitations. Mais les imitateurs ont cru avoir atteint leur but en faisant de l'eau de Javel concentrée aussi forte que l'*Extrait*, et ils ont négligé d'éliminer les corps nuisibles qui brûlent le linge.

Il est donc indispensable de ne pas confondre l'*Extrait d'eau de Javel* avec l'eau de Javel concentrée, que l'on trouve aujourd'hui sous différents noms dans le commerce, et pour cela il faut exiger la signature A. COTELLE sur l'étiquette et sur le cachet en cire rouge dont les flacons d'*Extrait* sont revêtus.

On trouve l'*Extrait d'eau de Javel* chez A. COTELLE, chimiste-manufacturier à Pontbierry (Seine-et-Marne), et dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et de droguerie.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ies</sup>.

**BOURSE DE PARIS**  
DU 31 AOUT 1886.

Rente 3 0/0.	83
Rente 3 0/0 amortissable.	85 20
Rente 4 1/2.	108 10
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 52
Obligations du Trésor.	512

PAUL GORET, propriétaire-gérant.

vingt-onze centiares, situés au Naide, joignant Guibert et Hublet, ci.....	12 91
2. Trois ares quarante-quatre centiares de terre, situés au Puits-Besnard, joignant Robert et Baulot, ci....	3 44
3. Cinq ares trente-neuf centiares, sis aux Epinelles, joignant Diard et M. Cassert, ci.....	5 39
4. Onze ares quatre-vingt-huit centiares, au canton de Seguin, joignant Pintier et Cassert, ci.....	11 88
5. Quatre ares soixante-huit centiares de terre, au même lieu, joignant Pintier et M. Boussard, ci.....	4 68
6. Douze ares cinquante-six centiares, à la Champagne, joignant Bureau et Brochain, ci.....	12 56
7. Huit ares cinquante et un centiares de terre, aux Vieilles-Voies, joignant Decron et Aubert, ci.....	8 51
8. Neuf ares quarante-deux centiares de terre, au même lieu, joignant Brauillaud et Pintier, ci.....	9 42
9. Treize ares soixante-neuf centiares de terre, au même lieu, joignant Charpentier et Ferrand, ci.....	13 69
10. Six ares treize-deux	
A reporter...	82 48

Report...	82 48
centiares de terre, au canton de Beauchat, joignant Tubault, Ballu et Decron, ci....	6 32
11. Deux ares quatre-vingt-deux centiares de terre, à la Rillée, joignant Langeais et Boussard, ci.....	2 82
12. Vingt-neuf ares cinquante et un centiares de terre, au Graie du Gué, joignant Aderet et Diard, ci....	29 51
13. Quatre ares soixante-douze centiares de terre, sis au même lieu, joignant Tuzellet et Pintier, ci.....	4 72
14. Deux ares cinquante centiares de terre, sis au canton de Basodeau, joignant Morille et Diard, ci.....	2 50
15. Huit ares soixante et un centiares de terre, au Prot, joignant Moreau, Philbert et Camet, ci.....	8 61
16. Huit ares vingt-quatre centiares de terre, sis sur Grite, joignant Diacre et Vallet, ci.....	8 24
17. Trois ares sept centiares de terre, à la Champagne, joignant Pintier et Brochain, ci.....	3 07
18. Trois ares soixante centiares de terre, sis au Petit-Champagne, joignant Martin et René Brochain, ci.....	3 60
A reporter...	1 51 87

Report...	1 51 87
19. Quatre ares quatre-vingt-deux centiares de terre, sis au même lieu, joignant Brunet, Ballu et Autin, ci....	4 92
20. Neuf ares de terre, aux Indes, joignant François Malécot et Bouilleau, ci.....	9
21. Deux ares dix-neuf centiares de terre, au Seguin, joignant Malécot, Pintier et Brochain, ci.....	2 19
22. Deux ares vingt-cinq centiares de terre, au même lieu, joignant Roux, Goupil et Girault, ci.....	2 25
23. Quatre ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, au Bois-du-Gué, joignant Pintier, Aubert et Fradiu, ci.....	4 95
24. Douze ares quatre-vingt-quatorze centiares de terre, à St-Nicolas, joignant Brochain, Dessèvre et Decron, ci.....	12 94
25. Un are quarante-trois centiares de terre, sis sous les Lièvres, joignant Druet et Paris, ci.....	1 43
Commune de St-MARTIN-de-MACON	
26. Quatre ares quarante-quatre centiares de terre, au Champ-du-Bois, joignant Mar-	
A reporter...	1 89 53

Report...	1 89 53
tin et Rebeilleau, ci.....	4 44
27. Quatre ares quarante centiares de terre, situés au Tailis, joignant Pintier, Brochain et Quillet, ci.....	4 40
28. Sept ares quarante centiares de terre, situés au Champ-Pigeonnier, joignant Martin et veuve Charpentier, ci.....	7 40
29. Onze ares de terre, à la Marinière, joignant un chemin au couchant, et un autre chemin au nord, ci.....	11
30. Cinq ares cinquante centiares de terre, situés au Petit-Clos-de-Saint-Martin, joignant Nasly et Thurault, ci.	5 50
31. Quatre ares trois centiares de bois-taillis, au Bois-de-la-Jauvais, joignant Malécot et Boussy, ci.....	4 03
32. Un are quarante-quatre centiares de terre, sis à la Bertaude, joignant d'un côté Malécot et d'un bout Lhermite, ci.....	1 44
33. Un are quatre-vingt-huit centiares de terre, à la Pouparde, joignant Jacques Brochain, Malécot et Moreau, ci.....	1 86
34. Trois ares vingt-six centiares de terre, sis à l'Ardillon, joignant Rebéchaud et	
A reporter...	2 29 62

Report... 2 29 62  
 un chemin, ci... 3 26  
 35. Quatorze ares quatre-vingt-six centiares de terre, sur le Préau, joignant Pintier, le chemin et Courtel, ci... 11 86  
 36. Quatorze ares cinquante-six centiares de terre, sis à Père, près le Bois-de-Ridel, joignant Girard, Giraud et Sablon, ci... 14 56  
 37. Un are quarante-deux centiares de terre, sis à la Cave-de-Bandouille, joignant Pheippon et Contant, ci... 1 42

**Commune de St-CYR-LA-LANDE**

38. Six ares quatre-vingt-trois centiares de terre, au Tirault, joignant Ferrand et Aubineau, ci... 6 93  
 39. Un are quatre-vingt-sept centiares de terre, sis au Tirault, joignant Hublet et Malécot, ci... 1 87

**Commune d'ANTOIGNÉ.**

40. Un morceau de terre, situé au canton des Fosses, contenant quinze ares quarante-cinq centiares, joignant au nord Urbain Ballu, au midi Gillorot et au levant un fossé mitoyen, ci... 15 45  
 41. Un morceau de terre, au même lieu, contenant seize ares quatre-vingt-deux centiares, joignant au nord Thuraull, au midi Piédoy, au levant un fossé mitoyen, ci... 16 82

42. Un morceau de terre, situé au canton de la Grande-Raye-du-Buisson, contenant neuf ares trente centiares, joignant au nord Derouet, au midi-Malécot, au levant et au couchant un chemin, ci... 9 30

43. Un morceau de terre, situé au canton de Palets, contenant douze ares six centiares, joignant au levant Derouet, au couchant Sorin et Madame Hublet, ci... 12 06

44. Un morceau de terre, situé au Champ-de-la-Jument, contenant neuf ares seize centiares, joignant au levant Brochain, et au couchant Depoix, ci... 9 16

45. Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant cinq ares cinquante-deux centiares, joignant au levant Ferrand, au couchant Pintier, et au midi Rousseau, ci... 5 52

46. Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant trois ares cinquante-huit centiares, joignant au levant Coutant, au couchant Bouillaudeau, au nord Brochain, et au couchant un fossé commun, ci... 3 58

47. Un morceau de terre, situé au Palet, contenant cinq ares quatre-vingt-sept centiares, joignant d'un côté François Malécot, d'autre René Brochain et d'un bout le chemin de la Maison-Rouge à St-Cyr-la-Lande, ci... 5 87

48. Un morceau de terre, situé aux Ajoncs, contenant cinq ares seize centiares, joignant Brochain d'un côté, et d'autre côté Jacques Decron, ci... 5 16

49. Un morceau de terre, situé aux Poulagues, contenant trois ares cinquante-neuf centiares, joignant d'un côté Guibert, d'autre côté le même, et d'un bout Germain Ballu, ci... 3 59

50. Un morceau de terre, situé au canton du Pineau, contenant cinq ares trois centiares, joignant d'un côté Malécot, d'autre côté Auguste Guenéchault, d'un bout Pierre Marchais, et d'autre bout un fossé mitoyen, ci... 5 03

51. Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant cinq ares quarante-huit centiares, joignant d'un côté Urbain Ballu, d'autre côté les héritiers Amiard, et d'un bout un fossé mitoyen, ci... 5 48

52. Un morceau de terre, situé au Champ-de-Barrière, contenant six ares dix-sept centiares, joignant d'un côté Hublet, et d'autre côté René Brochain, ci... 6 17

53. Un morceau de terre, situé au même lieu, contenant quatre ares soixante centiares, joignant d'un côté Hublet, et d'autre côté René Brochain, ci... 4 60

Total de la contenance du premier lot... 3 80 31

Sur la mise à prix de quatre mille francs, ci... 4,000 fr.

**Deuxième lot. Commune de TOURTENAY.**

1. Un are treize centiares de vigne, au Pineau, joignant Martin, Robin et Brochain, ci... 1 13

2. Quatre-vingts centiares de vigne, à la Mazoire, joignant René Marchais, Goupil et Brunet, ci... 80

3. Deux ares trente-quatre centiares de vigne, au haut de la Mazoire, joignant Pintier, Marchais et Aubert, ci... 2 34

4. Deux ares cinq centiares de vigne, au même lieu, joignant Brochain, Nasly et Aubert, ci... 2 05

5. Deux ares douze centiares de vigne, aux Perrières, joignant Brochain, Girault et Chaillou, ci... 2 12

6. Huit ares cinquante-neuf centiares de vigne, à la Terre-Morte, joignant Gauthier et Brunet, ci... 8 59

7. Cinq ares cinquante centiares de vigne, à la Champagne, joignant Quillet et Martin, ci... 5 50

**Commune de St-MARTIN-de-MACON.**

8. Six ares quatre-vingt-quatre centiares de vigne, situé à Saint-Martin, joignant Philbert et Dixmier, ci... 6 84

9. Deux ares quatre centiares de vigne, situés au Clos-Guindon, joignant au nord les héritiers Brunet et Boussey, ci... 2 04

10. Deux ares dix-huit centiares de vigne, au même lieu, joignant Servant et Moreau, ci... 2 18

11. Deux ares quarante-sept centiares de vigne, au même lieu, joignant Diltière et Bousard, ci... 2 47

12. Un are un centiare de vigne, au même lieu, joignant Allard et Martin, ci... 1 01

13. Cinq ares seize centiares de vigne, aux Duails, joignant Ferrand et Bouillaud, ci... 5 16

14. Quatre ares quatre-vingt-dix centiares de vigne, situés au même lieu, joignant Brochain et un chemin, ci... 4 98

15. Cinq ares quatre-vingt-quinze centiares de vigne, situés au même lieu, joignant Pintier et Ferrand, ci... 5 95

16. Un are trente-sept centiares de vigne, à la Fontaine-Pasquier, joignant M. de la Coussaie, ci... 1 37

17. Un are trente-sept centiares de vigne, au même lieu, joignant Cochard et un chemin, ci... 1 37

18. Un are trente-cinq centiares de vigne, au même lieu, joignant Cothureau et Monnerneau, ci... 1 35

19. Deux ares sept centiares de vigne au même lieu, joignant Decron et Depoix, ci... 2 07

20. Quatre-vingt-dix-neuf centiares de vigne au Clos-Guindon, joignant Blanchard, Jean Diard et Brochain, ci... 99

21. Huit ares vingt-cinq centiares de vigne situés à la Pouparde, joignant Nasly et M. de Saint-Laon, ci... 8 25

22. Quatre-vingt-onze centiares de vigne sis au canton de la Berlande, joignant Boisbrie et Foyer, ci... 91

23. Douze ares douze centiares de vigne au Bas-de-Plantes, joignant Quillet et Lambert, ci... 12 12

24. Un are soixante-quatre centiares de vigne au canton de la Berlande, joignant Pheippon et les héritiers Sorin, ci... 64

25. Un are cinquante-huit centiares de vigne sis à la Croix-Saint-Pauve, joignant Taupin et la veuve Nasly, ci... 1 58

26. Et un are soixante-quinze centiares de vigne à la Cave-aux-Chevaux, joignant Chargé et Pintier, ci... 1 75

Total de la contenance du deuxième lot... 86 56  
 Sur la mise à prix de douze cents francs, ci... 1,200 fr.

**Troisième lot. Commune de TOURTENAY.**

1. UNE MAISON à Tourtenay, composée d'une chambre basse à chemi-

née avec grenier au-dessus et escalier au dehors pour y monter, le tout joignant par devant une cour commune dans laquelle est un puits commun, par derrière et au couchant François Malécot et Charpentier.

2. UN CELLIER dans lequel existe un pressoir en fer, grenier au-dessus, situé au même lieu, avec petite place à fumier au devant, joignant au nord la place à fumier, à M. François Bouillaud, au couchant les enfants Ballu, mur mitoyen entre, et au midi la rue.

3. ET UNE CAVE sous sol, dans laquelle existe un pressoir à casse-col, avec ustensiles, située au bourg de Tourtenay, joignant d'un côté Paris, droit au puits qui est dans la cour commune donnant accès à cette cave. Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500 fr.

**Quatrième Lot.**

1. UNE MAISON au bourg de Tourtenay, composée d'une chambre au rez-de-chaussée, d'une chambre au-dessus, grenier sur le tout, petit jardin derrière, petit toit à poulets, hangar, le tout joignant Malécot d'un côté, Paris de l'autre côté, et par ailleurs des routes et sentiers.

2. Et un are quatre-vingt dix-neuf centiares de vigne sis au même lieu, dans le Clos-de-l'Entrais, joignant Malécot et Brochain.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500 fr.

**Cinquième Lot.**

Soixante-six ares de terre au Graie-du-Gué, joignant Pichot et Bergereau. Sur la mise à prix de six cents francs, ci... 600 fr.

**Sixième Lot.**

Quarante et un ares quatre-vingt-dix centiares de terre au Champ-du-Clos, joignant Soyier, des chemins et mesdemoiselles de Boisménard. Sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300 fr.

**Septième Lot. Commune de St-MARTIN-de-MACON.**

Dix-huit ares un centiare de terre situés au Grand-Homme, joignant d'un côté, au nord Bouillaud, au midi Dixmier, et au levant Moreau. Sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200 fr.

**Huitième Lot.**

Douze ares quarante centiares de terre aux Rills, joignant Imbert et David. Sur la mise à prix de cinquante francs, ci... 50 fr.

**Neuvième Lot. Commune de NUEL-SUR-DIVE.**

UN PRÉ MARAIS situé dans les Marais-des-Gruges ou du Prioré, canton des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun, département de la Vienne, ledit pré marais d'une contenance d'environ un hectare six ares cinquante-deux centiares, joignant au nord Vincent Fourinier, au midi François Carillon, au levant Jacques-Paul Lucas et au couchant un fossé de dessèchement.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500 fr.

**JOUISSANCE**

Les Adjudicataires entreront en jouissance des Immeubles qui leur seront adjugés, savoir :

1. Pour les terres composant le premier lot, le jour même de l'adjudication ;

2. Pour les vignes composant le deuxième lot, le vingt-cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-six ;

3. Pour la maison, le cellier et la cave, formant le troisième lot, après le décès du sieur Quillet, qui est à la jouissance pendant sa vie ;

4. Et, pour tous les autres lots, le jour même de l'adjudication.

Les Immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête du sieur Louis Quillet, cultivateur, demeurant à Tourtenay, ayant pour avoué maître Henri-Ernest ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Duguesclin, numéro vingt-sept, sur le sieur Jean Chaille, boulanger, demeurant à Tourtenay, actuellement en faillite, et sur dame Germaine Levron, épouse du sieur Léopold Moinsard, boulanger, demeurant aussi à Tourtenay, suivant procès-verbaux dressés par : 1. GARNIER, huissier à Thouars, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-six, visé le même jour, enregistré le trois février, et transcrit après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Bressuire, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-six, volume 17, numéro 20 ; 2. PAPIN, huissier à Moud-

treuil-Bellay, le premier février mil huit cent quatre-vingt-six, visé le même jour, enregistré le quatre février, et transcrit après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-six, volume 40, numéro 34 ; 3. DRUET, huissier aux Trois-Moutiers, le premier février mil huit cent quatre-vingt-six, visé le même jour, enregistré le cinq février, et transcrit après dénonciation aux saisis au bureau des hypothèques de Loudun, le sept juin mil huit cent quatre-vingt-six, volume 26, numéro 37.

Il est, en outre, observé que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour connaître les conditions de l'adjudication, au Greffe du Tribunal de Bressuire, ou à maître ARDOUIN, avoué, et pour visiter les lieux, soit à M. Marchais, propriétaire et maire à Tourtenay, soit au sieur Louis Quillet, poursuivant.

Fait et rédigé par maître ARDOUIN, avoué poursuivant à Bressuire, le sept août mil huit cent quatre-vingt-six.

Enregistré à Bressuire, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-six, folio 68, recto case 7. Reçu un franc cinquante centimes et trente-huit centimes pour décimes.

Signé : JOUBERT.

Etude de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Baugé (Maine-et-Loire).

**BIBLIOTHÈQUE A Vendre**

Le DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1886, à midi, M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Baugé, procédera au Château de l'Auberdrière, commune de Bocé, près Baugé, à la vente aux enchères publiques, en un lot, de la bibliothèque composée de 3 à 4,000 volumes d'ouvrages divers. On paiera 5 0/0 en sus du prix.

**A LOUER Pour la Saint-Jean 1887, MAISON**

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

**ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉRAIRES**

**RUÈCHE** SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille.

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables. Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

**INJECTION PEYRARD**

ex-Pharmacien à Alger, l'Injection Peyrard est la seule au monde le contenant aucun principe toxique, ne causant aucun malade depuis plus de 40 ans, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 5 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 3 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 183 Européens, a donné 181 guérisons. Inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

**DENTS**

SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**A LOUER** PRÉSENTMENT, **UNE MAISON** Avec Ecurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort. S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

**A VENDRE** **DEUX CHIENS BOULE** Bons de garde. S'adresser au bureau du journal.

**Offres et Demandes**

UNE MAISON DE MERCEURIE demande une employée intelligente et une débutante. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour l'île de Tréport, près Saumur, un garde ayant quelques connaissances du cheval. S'adresser au bureau de l'Éclair (596)

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

M. PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis 29<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinal de 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.